

**Compte Rendu de Conseil municipal**  
**Lundi 25 février 2019 – 18h**

Présents : LAFFONT Frédéric. ESTALRICH Cécile. SERIN Monique. MUNOZ Renée. HAFNER Yves. GOS Daniel. LABAUD Jacques. BRUNET Raoul. NICOLAS Gérard. REY Vanessa.

Procuration : Laffont Didier à Laffont Frédéric. Degruttola Ghislain à Rey Vanessa. Emanuelli Arlette à Munoz Renée.

Absent : BANON Jean Michel.

Absent excusé : LAFFONT Didier. DEGRUTTOLA Ghislain. CATHARY Michèle. EMANUELLI Arlette.

Date de convocation : 20 février 2019

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Renée Munoz a été désignée secrétaire de séance parmi les membres du conseil municipal.

**Objet : Autorisation d'achat de tout ou partie du mobilier au mandataire du Camping Fount de Sicre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société La Fount de Sicre est passée en liquidation judiciaire. La gestion du Camping Municipal de Montferrier revient donc au liquidateur M° BRENAC à Foix. M° BRENAC a accepté de restituer le site à la Commune. En préalable, un huissier a été saisi pour dresser un inventaire et retirer le petit mobilier ressortant de la liquidation. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a la possibilité de faire une proposition d'achat concernant les mobil-home, à défaut de quoi, ils seront laissés sur site jusqu'à la vente aux enchères.

Monsieur le Maire propose de faire une offre d'achat de mille euros.

*Adopté à l'unanimité,*

**Objet : Budget Principal – Décision Modificative n° 5 - -Budget principal 2018**

**Révision de Crédit**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget primitif sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les révisions de crédits comme suit :

**Section fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>Dépenses</b>
678 – Autres charges exceptionnelles 35 500	61551 Entretien matériel roulant - 20 000
	61521 Entretien Terrains - 7 500
	6226 Honoraire - 4 000
	6411 personnel titulaire - 4 000

*Adopté à l'unanimité.*

**Objet : Autorisation de consignation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'affaire opposant la Commune à la SARL Vacances de l'Ours, dont le délibéré sera prononcé prochainement.

Il explique que la SARL Vacances de l'Ours a fait parvenir à l'avocate de la commune deux chèques aux fins de consignations d'un montant de 16500€. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la consignation de ces sommes pour un montant de 16500€ dans l'attente du délibéré du tribunal.

*Adopté à l'unanimité*